

GROUPE SCOLAIRE JOSEPH CORNIER

COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE DU 17 juin 2025 de 18h00 à 20H00

Lieu : Déambulation dans le Groupe Scolaire

Présent.e.s : Les directeurs, Mme Cabot (Adjointe Mairie du 4), l'équipe enseignante, les parents élus, M. MONOT (DDEN)

Excusé.e.s : Madame Goulefer – Inspectrice de l'Education nationale, Mme Duport (DDEN)

POINTS À L'ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS DONNEES – DÉCISIONS PRISES																														
Approbation du compte rendu du 2ème conseil d'école de l'année scolaire 2024/2025	Le compte rendu du conseil d'école n°2 de l'année scolaire 2024-2025 est approuvé à l'unanimité.																														
Effectifs pour 2025/2026	<u>Ecole Maternelle</u> : Nous sommes toujours dans l'incertitude quant au maintien de notre 7^{ème} classe. La commission décisionnaire aura lieu fin juin. La prévision des effectifs pour l'année prochaine est actuellement de 161 élèves, ce qui est donc en baisse par rapport aux années précédentes. Les effectifs prévus sont pour 2025/26 : PS : 50 MS : 57 GS : 54 <u>Ecole Élémentaire</u> : A la rentrée prochaine, au moins 365 élèves sont attendus à l'école élémentaire. Répartition possible des élèves, à la rentrée 2025 : <table><tr><td>CP</td><td>24</td></tr><tr><td>CP</td><td>24</td></tr><tr><td>CP</td><td>23</td></tr><tr><td>CE1</td><td>24</td></tr><tr><td>CE1</td><td>24</td></tr><tr><td>CE1</td><td>23</td></tr><tr><td>CE2</td><td>23</td></tr><tr><td>CE2</td><td>22</td></tr><tr><td>CE2</td><td>22</td></tr><tr><td>CM1</td><td>27</td></tr><tr><td>CM1</td><td>28</td></tr><tr><td>CM1</td><td>28</td></tr><tr><td>CM2</td><td>25</td></tr><tr><td>CM2</td><td>24</td></tr><tr><td>CM2</td><td>24</td></tr></table>	CP	24	CP	24	CP	23	CE1	24	CE1	24	CE1	23	CE2	23	CE2	22	CE2	22	CM1	27	CM1	28	CM1	28	CM2	25	CM2	24	CM2	24
CP	24																														
CP	24																														
CP	23																														
CE1	24																														
CE1	24																														
CE1	23																														
CE2	23																														
CE2	22																														
CE2	22																														
CM1	27																														
CM1	28																														
CM1	28																														
CM2	25																														
CM2	24																														
CM2	24																														
Equipe enseignante pour 2025/2026	<u>Ecole Maternelle</u> : - Mme Elise GUILOT, qui a fini son remplacement en classe 6, partira dans une autre école. - Mmes Margaux BOISSET, Edelweiss BANSARD et Lola CERVERA, qui complétaient les formateurs cette année, nous quitteront l'année prochaine. Bonne continuation à elles ! Les enseignants titulaires restent en poste pour l'année prochaine, sauf si fermeture de classe. - Mesdames BARDIN, CHENIVESSE et PASTRE ne seront plus affectés à l'école élémentaire. Madame ALBERICI ainsi que Messieurs PICOLET et SCARABINO ont été nommés et exerceront à la rentrée prochaine à l'école Joseph Cornier élémentaire. <u>Ecole Élémentaire</u> : les compléments des PEMF n'ont pas été nommés. <table><tr><th>2025/2026</th><th>classes probables</th></tr><tr><td>M. ANDRE</td><td>CM2</td></tr><tr><td>Mme ALBERICI</td><td>CM2</td></tr><tr><td>M. BOURDON (PEMF)</td><td>CE1</td></tr><tr><td>Mme CHABANET</td><td>CM2</td></tr><tr><td>M. SCARABINO (PEMF)</td><td>CP</td></tr><tr><td>Mme CLAUDIN</td><td>CE2</td></tr></table>	2025/2026	classes probables	M. ANDRE	CM2	Mme ALBERICI	CM2	M. BOURDON (PEMF)	CE1	Mme CHABANET	CM2	M. SCARABINO (PEMF)	CP	Mme CLAUDIN	CE2																
2025/2026	classes probables																														
M. ANDRE	CM2																														
Mme ALBERICI	CM2																														
M. BOURDON (PEMF)	CE1																														
Mme CHABANET	CM2																														
M. SCARABINO (PEMF)	CP																														
Mme CLAUDIN	CE2																														

GROUPE SCOLAIRE JOSEPH CORNIER

	<table><tr><td>Mme DENAMBRIDE</td><td>CP</td></tr><tr><td>Mme LAMY (PEMF)</td><td>CM1</td></tr><tr><td>M LAPRADE</td><td>CM1</td></tr><tr><td>Mme ? (poste non pourvu)</td><td>CE2</td></tr><tr><td>Mme OLAGNON</td><td>CE1</td></tr><tr><td>M PICOLET (PEMF)</td><td>CE1</td></tr><tr><td>Mme VALORGE</td><td>CE2</td></tr><tr><td>Mme VERSAEVEL (PEMF)</td><td>CM1</td></tr><tr><td>Mme WALECKI (PEMF)</td><td>CP</td></tr></table> <u>Enseignants formateurs :</u> En 2025/2026, l'école comptera : -4 enseignants formateurs en Maternelle. -6 enseignants formateurs en Élémentaire. Actuellement, 1/3 de temps est consacré à la formation pour ces enseignants, c'est-à-dire un jour par semaine + un jour toutes les 3 semaines	Mme DENAMBRIDE	CP	Mme LAMY (PEMF)	CM1	M LAPRADE	CM1	Mme ? (poste non pourvu)	CE2	Mme OLAGNON	CE1	M PICOLET (PEMF)	CE1	Mme VALORGE	CE2	Mme VERSAEVEL (PEMF)	CM1	Mme WALECKI (PEMF)	CP																
Mme DENAMBRIDE	CP																																		
Mme LAMY (PEMF)	CM1																																		
M LAPRADE	CM1																																		
Mme ? (poste non pourvu)	CE2																																		
Mme OLAGNON	CE1																																		
M PICOLET (PEMF)	CE1																																		
Mme VALORGE	CE2																																		
Mme VERSAEVEL (PEMF)	CM1																																		
Mme WALECKI (PEMF)	CP																																		
Modification accueil de loisirs périscolaire PEPS	Des ajustements sont prévus pour l'année prochaine : -Pour le PEPS Mini, les parents pourront changer chaque semaine les jours de fréquentation de leur enfant. -Pour une fréquentation ponctuelle (10 fois maximum dans l'année), les parents pourront souscrire au PEPS +, en complément des offres existantes.																																		
Affectations au collège	<table><tr><td></td><td>Marot</td><td>St Exupéry</td><td>La Tourette</td><td>privé</td><td>hors circonscription</td></tr><tr><td>1er choix</td><td>29</td><td>10</td><td>17</td><td>16</td><td>5</td></tr><tr><td>Résultats</td><td>28</td><td>4</td><td>15</td><td>21</td><td>7</td></tr></table> - Les familles qui avaient un enfant déjà scolarisé au collège Saint-Exupéry et qui ont demandé ce collège l'ont obtenu. - Les 8 autres familles qui avaient demandé en 1 Saint-Exupéry ont vu leur enfant affecté au collège la Tourette (même lorsque ce collège était leur 3^{ème} vœu. Beaucoup de familles ont contesté cette décision : les enfants ont été réaffectés à Saint-Exupéry pour rapprochement de fratrie ou réaffectés au collège Marot. - Durant le processus d'affectation, des familles n'ont pas précisé que leur enfant disposait d'une place dans un établissement privé. <u>Remarques :</u> Cette année, il y avait de la place au collège La Tourette. Les départs dans les établissements privés progressent, depuis plusieurs années.		Marot	St Exupéry	La Tourette	privé	hors circonscription	1er choix	29	10	17	16	5	Résultats	28	4	15	21	7																
	Marot	St Exupéry	La Tourette	privé	hors circonscription																														
1er choix	29	10	17	16	5																														
Résultats	28	4	15	21	7																														
Bilan des projets et perspectives (PEDT)	<u>Ecole Maternelle :</u> <table><tr><td colspan="2">GRANDE EXPOSITION DE PRINTEMPS : EQUILIBRE(S)</td></tr><tr><td>Avril 2025</td><td>Toutes les classes</td></tr><tr><td colspan="2">BAL DES FAMILLES</td></tr><tr><td>27 juin 2025</td><td>Toutes les classes</td></tr><tr><td colspan="2">Financement par les subventions municipales et le bénéfice des actions annuelles (ventes et kermesse)</td></tr><tr><td colspan="2">VISITES ET INTERVENTIONS A LA « FERME DE LA CROIX-ROUSSE » (« Relyon-nous à la nature »)</td></tr><tr><td>Printemps 2025</td><td>Classes 1, 2 & 3</td></tr><tr><td colspan="2">Financement subventions municipales projet PIL</td></tr><tr><td colspan="2">Visite de la Ferme Pédagogique du Pré de Justin</td></tr><tr><td>Mai 2025</td><td>Classes 5 & 6</td></tr><tr><td colspan="2">Financement : participation des familles</td></tr><tr><td colspan="2">Sortie nature au Parc de Lacroix Laval</td></tr><tr><td>Juillet 2025</td><td>Classe 2</td></tr><tr><td colspan="2">Financement par la Ville de Lyon (pour les tickets de bus) et par le bénéfice des actions annuelles (ventes et kermesse).</td></tr><tr><td colspan="2">Projet Danse avec la Compagnie Calabash</td></tr><tr><td>Novembre/Décembre 2024</td><td>Classes 1 & 3</td></tr><tr><td colspan="2">Financement par la participation des familles et par le bénéfice des actions annuelles (ventes et kermesse).</td></tr></table>	GRANDE EXPOSITION DE PRINTEMPS : EQUILIBRE(S)		Avril 2025	Toutes les classes	BAL DES FAMILLES		27 juin 2025	Toutes les classes	Financement par les subventions municipales et le bénéfice des actions annuelles (ventes et kermesse)		VISITES ET INTERVENTIONS A LA « FERME DE LA CROIX-ROUSSE » (« Relyon-nous à la nature »)		Printemps 2025	Classes 1, 2 & 3	Financement subventions municipales projet PIL		Visite de la Ferme Pédagogique du Pré de Justin		Mai 2025	Classes 5 & 6	Financement : participation des familles		Sortie nature au Parc de Lacroix Laval		Juillet 2025	Classe 2	Financement par la Ville de Lyon (pour les tickets de bus) et par le bénéfice des actions annuelles (ventes et kermesse).		Projet Danse avec la Compagnie Calabash		Novembre/Décembre 2024	Classes 1 & 3	Financement par la participation des familles et par le bénéfice des actions annuelles (ventes et kermesse).	
GRANDE EXPOSITION DE PRINTEMPS : EQUILIBRE(S)																																			
Avril 2025	Toutes les classes																																		
BAL DES FAMILLES																																			
27 juin 2025	Toutes les classes																																		
Financement par les subventions municipales et le bénéfice des actions annuelles (ventes et kermesse)																																			
VISITES ET INTERVENTIONS A LA « FERME DE LA CROIX-ROUSSE » (« Relyon-nous à la nature »)																																			
Printemps 2025	Classes 1, 2 & 3																																		
Financement subventions municipales projet PIL																																			
Visite de la Ferme Pédagogique du Pré de Justin																																			
Mai 2025	Classes 5 & 6																																		
Financement : participation des familles																																			
Sortie nature au Parc de Lacroix Laval																																			
Juillet 2025	Classe 2																																		
Financement par la Ville de Lyon (pour les tickets de bus) et par le bénéfice des actions annuelles (ventes et kermesse).																																			
Projet Danse avec la Compagnie Calabash																																			
Novembre/Décembre 2024	Classes 1 & 3																																		
Financement par la participation des familles et par le bénéfice des actions annuelles (ventes et kermesse).																																			

GROUPE SCOLAIRE JOSEPH CORNIER

	Journée au Cirque Imagine (Carré de Soie)	
	Juin 2025	Classes 1 & 3
	<i>Financement par la participation des familles et par le bénéfice des actions annuelles (ventes et kermesse).</i>	
	AUTRES PROJETS	
	• Projet Défi Mathématiques : toutes classes • Projet « Ecole et Cinéma » : classes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 Il a permis de travailler à partir du visionnage de 3 films originaux au Cinéma St Denis, pour 6 classes de l'école. <i>Financement du matériel par le bénéfice des actions annuelles (ventes et kermesse).</i> • Chorale des classes 1, 3, 5 Les élèves ont travaillé toute l'année pour chanter ensemble dans des configurations variées. Ces chorales donnent lieu à une restitution publique le 30 juin pour les classes. • Classe dehors : classes 5 & 6 Toutes les semaines, les élèves apprennent en plein air ! • Tutorat Classe 5/CE2 et Classe 7/CM1 : Les élèves viennent lire les albums préparés en classes et se retrouvent pour des occasions festives. En classe 7, des élèves des CM1V viennent expliquer et aider les plus jeunes dans leur travail. <u>Ecole élémentaire :</u> Projets et actions 2024/2025 réalisés dont PEDT : Liste non exhaustive - <i>Marché des connaissances pour tous les niveaux de classe.</i> - <i>La classe dehors pour les classes de CP et CE1 : « Théâtre dehors ! » (faire classe hors les murs). Restitution du travail réalisé au parc de la Cerisaie.</i> - <i>« Derboukons les contes », classes de CM2 (avec musicien intervenant). Restitution du travail réalisée dans la salle de motricité.</i> - <i>« Slam au CM1 », (avec musicien intervenant). Restitution du travail réalisée dans la salle de motricité.</i> - <i>« Du musée à la péniche » : j'ai rêvé d'une rivière, classe de CE2</i> - <i>Etude de la biodiversité : « de la ville à la forêt », classes de CE2, sortie à Thônes.</i> - <i>Classe culturelle et numérique : « zéro déchet », classe de CM2</i> - <i>Participation au « printemps des poètes », classes de CE2 et CM1.</i> - <i>Ateliers à l'Education à la Vie Relationnelle et Affective (intervention de l'AFCCC), classes de CE2 et CM2.</i> - <i>Participation à la semaine des langues (interventions de parents).</i> - <i>Hygiène bucco-dentaire (interventions d'élèves infirmières), classes de CP.</i> - <i>Sorties artistiques et culturelles : théâtre, architecture, musées,...</i> - <i>Classes découvertes à Saint Nectaire pour les élèves des trois classes de CM2.</i> - <i>Ecole et cinéma pour les classes de CP, CE2, CM1 et CM2.</i> - <i>Eclats de voix pour les classes de CM1 (rencontres de lecture à voix haute)</i> - <i>Expositions diverses au sein du hall expo.</i> <u>PERSPECTIVES ET PROJETS 2025/2026 (PEDT)</u> <u>Ecole Maternelle :</u> • Projet Musique avec un intervenant du Conservatoire : Les classes 2, 6 et 7 travailleront autour de l'album « Chien Bleu » avec Charles Mathieu. • <u>Relyon-nous à la nature :</u> Continuité du projet initié, avec toujours l'accueil d'animaux et le partenariat avec la Ferme de la Croix Rousse • <u>Amélioration du climat scolaire :</u> Faire encore grandir la collaboration avec les équipes périscolaires pour une cohérence des règles et des usages. • <u>Spectacles à l'Opéra et au Théâtre de la Croix-Rousse pour les classes 1, 2 et 3.</u> <u>Ecole Elémentaire :</u> Les projets PEDT ou autres seront communiqués à la rentrée prochaine lors des réunions parents/enseignant(s) et durant le premier Conseil d'Ecole.	
Travaux effectués et envisagés	<u>TRAVAUX EFFECTUES :</u> <u>Mise en conformité</u> des portes coupe-feux (ventouses) <u>TRAVAUX ENVISAGES :</u>	

GROUPE SCOLAIRE JOSEPH CORNIER

	<u>Végétalisation</u> : La Ville de Lyon prévoit un budget végétalisation pour 2025, visiblement sur le toit de l’ilot central. Mais un autre projet y prévoit l’installation de panneaux solaires. Les 2 projets sont-ils compatibles ? Comment va être utilisé le budget prévu ? (voir Compte rendu du conseil d’école n°2) <u>DEMANDES</u> : <u>Parasol</u> : voilà un an que le parasol installé il y a quelques années dans la cour du haut est condamné <u>Fenêtres</u> donnant sur rue Cabias, Jacquard et Denfert Rochereau aux 1^{er} et 2^{ème} étages : vétusté avec risques importants de bris de vitres <u>Grilles d’évacuation</u> des eaux dans les cours Cabias et Denfert : les grilles sont trop légères et non fixées au sol. Installations de ventilateurs au plafond et de stores												
Points sur les Elèves à Besoin Educatif Particulier	<u>Elèves à Besoin Educatif Particulier</u> Ces élèves sont ceux dont les besoins (dont des difficultés d’apprentissage et de comportement) nécessitent la mise en place d’actions ou de protocoles particuliers. Nous avons souhaité faire un état des lieux sur notre école. <u>Repérage des besoins</u> : Les enseignants et partenaires (Psychologue de l’Education Nationale, puéricultrice PMI...) se réunissent plusieurs fois dans l’année au cours de « Conseils de cycle Elèves à besoins éducatifs particuliers ». Le but est de faire le point en équipe sur les difficultés des élèves et les actions à mener pour les résoudre. Plusieurs actions peuvent être décidées : - Aménagement des apprentissages en classe, mise en place de protocoles dont PPRE. - Appel à un professionnel associé (PMI, Assistante Sociale, médecin scolaire...) - Prévision d’une réunion d’Equipe Educative. <u>Réunions d’Equipe éducative et d’ESS</u> <table><tr><th></th><th>But</th><th>Ecole Maternelle 2024/2025</th><th>Ecole Elémentaire 2024/2025</th></tr><tr><td>Réunion d’Equipe éducative</td><td>L’équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d’un élève ou d’un groupe d’élèves. Elle comprend le directeur de l’école, le ou les maîtres, les parents concernés, le psychologue scolaire, les enseignants spécialisés intervenant dans l’école, éventuellement le médecin de l’éducation nationale, l’infirmière scolaire, l’assistante sociale,... Le directeur d’école peut recueillir l’avis des agents spécialisés des écoles maternelles. Elle est réunie par le directeur chaque fois que l’examen de la situation d’un élève ou d’un groupe d’élèves l’exige, qu’il s’agisse de l’efficacité scolaire, de l’assiduité ou du comportement. Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d’une association de parents d’élèves de l’école ou par un autre parent d’élève de l’école.</td><td>4</td><td>23 (progression de +4)</td></tr><tr><td>Réunion d’Equipe de suivi de scolarisation</td><td>L’équipe de suivi de scolarisation (ESS) est chargée d’assurer le suivi des décisions prises par la commission des droits et de l’autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) concernant les élèves handicapés. Se réunissant au moins une fois par an afin de procéder à l’évaluation du PPS (projet personnalisé de scolarisation) et de sa mise en œuvre, l’ESS a pour mission d’en faciliter la mise en place et d’en assurer le suivi sur la base des décisions prises par la commission des droits et de l’autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Exerçant une fonction de veille sur le déroulement du parcours scolaire de l’élève handicapé, elle peut, à ce titre, si elle le juge nécessaire, faire à la CDAPH des propositions d’évolution ou de modifications du PPS. L’ESS est composée de toutes les personnes qui concourent directement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l’élève handicapé.</td><td>5</td><td>10</td></tr></table>		But	Ecole Maternelle 2024/2025	Ecole Elémentaire 2024/2025	Réunion d’Equipe éducative	L’équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d’un élève ou d’un groupe d’élèves. Elle comprend le directeur de l’école, le ou les maîtres, les parents concernés, le psychologue scolaire, les enseignants spécialisés intervenant dans l’école, éventuellement le médecin de l’éducation nationale, l’infirmière scolaire, l’assistante sociale,... Le directeur d’école peut recueillir l’avis des agents spécialisés des écoles maternelles. Elle est réunie par le directeur chaque fois que l’examen de la situation d’un élève ou d’un groupe d’élèves l’exige, qu’il s’agisse de l’efficacité scolaire, de l’assiduité ou du comportement. Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d’une association de parents d’élèves de l’école ou par un autre parent d’élève de l’école.	4	23 (progression de +4)	Réunion d’Equipe de suivi de scolarisation	L’équipe de suivi de scolarisation (ESS) est chargée d’assurer le suivi des décisions prises par la commission des droits et de l’autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) concernant les élèves handicapés. Se réunissant au moins une fois par an afin de procéder à l’évaluation du PPS (projet personnalisé de scolarisation) et de sa mise en œuvre, l’ESS a pour mission d’en faciliter la mise en place et d’en assurer le suivi sur la base des décisions prises par la commission des droits et de l’autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Exerçant une fonction de veille sur le déroulement du parcours scolaire de l’élève handicapé, elle peut, à ce titre, si elle le juge nécessaire, faire à la CDAPH des propositions d’évolution ou de modifications du PPS. L’ESS est composée de toutes les personnes qui concourent directement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l’élève handicapé.	5	10
	But	Ecole Maternelle 2024/2025	Ecole Elémentaire 2024/2025										
Réunion d’Equipe éducative	L’équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d’un élève ou d’un groupe d’élèves. Elle comprend le directeur de l’école, le ou les maîtres, les parents concernés, le psychologue scolaire, les enseignants spécialisés intervenant dans l’école, éventuellement le médecin de l’éducation nationale, l’infirmière scolaire, l’assistante sociale,... Le directeur d’école peut recueillir l’avis des agents spécialisés des écoles maternelles. Elle est réunie par le directeur chaque fois que l’examen de la situation d’un élève ou d’un groupe d’élèves l’exige, qu’il s’agisse de l’efficacité scolaire, de l’assiduité ou du comportement. Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d’une association de parents d’élèves de l’école ou par un autre parent d’élève de l’école.	4	23 (progression de +4)										
Réunion d’Equipe de suivi de scolarisation	L’équipe de suivi de scolarisation (ESS) est chargée d’assurer le suivi des décisions prises par la commission des droits et de l’autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) concernant les élèves handicapés. Se réunissant au moins une fois par an afin de procéder à l’évaluation du PPS (projet personnalisé de scolarisation) et de sa mise en œuvre, l’ESS a pour mission d’en faciliter la mise en place et d’en assurer le suivi sur la base des décisions prises par la commission des droits et de l’autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Exerçant une fonction de veille sur le déroulement du parcours scolaire de l’élève handicapé, elle peut, à ce titre, si elle le juge nécessaire, faire à la CDAPH des propositions d’évolution ou de modifications du PPS. L’ESS est composée de toutes les personnes qui concourent directement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l’élève handicapé.	5	10										

GROUPE SCOLAIRE JOSEPH CORNIER

Maintiens et passages anticipés

	Ecole Maternelle Joseph Cornier 2024/2025	Ecole Élémentaire Joseph Cornier 2024/2025
Maintiens	0	4 (-1)
Orientations SEGPA	0	1
Passages anticipés	0	0

Remarques :

-Pas de maintiens en maternelle, sauf pour situation de handicap.

-Les procédures de maintien et de passage anticipé donnent lieu à une communication régulière avec la famille, au besoin par le biais de réunions d'équipes éducatives. L'avis des parents est pris en compte dans tous les cas.

-Si les difficultés relèvent du champ du handicap, les parents peuvent déposer un dossier à la MDPH pour demander une compensation du handicap sous la forme d'une aide humaine (AESH) ou d'une aide matérielle.

Lyon, le 5 juillet 2025

Les présidents,
E. Magnier & X. Poiret